

VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 27.02.20 - Erratum

Présents : MM & Mmes Noizet W, Président
Adam P, Bourgmestre,
Houthoofdt A, Maqua J, Istace F, Pochet A, Echevins,
Arnould , Président CPAS,
Denis G, Albert A, Adam D, Defat A, Dabe F, Maziers P, Brouillon P, De Wachter S,
Nemery MJ, Dachy F, Conseillers Communaux,
Mathieu J , Directeur général.

Absents et Excusés : MM Mmes Maqua J, Echevine, De Wachter S, Conseillère Communale, Brouillon P et Dachy F, Conseillers Communaux.

La séance publique est ouverte à 20 H.

Administration

1. P.V. de la séance du 28.01.20

A l'unanimité (avec 1 abstention P.Maziers , absente à la séance précédente), approuve ce P.V.

Comptabilité

2. Arrêté du 06.02.20 du Ministre Pierre-Yves Dermagne approuvant la délibération du 19.12.19 par laquelle le Conseil a arrêté le Budget Communal 2020 : communication.

L'assemblée prend bonne note de cette information.

3. Subside extraordinaire 2019 de 50 000,00€ pour l'asbl « Le Rond Pommier » à Vivy : liquidation sur factures présentées.

A l'unanimité, vote la liquidation de ce subside.

4. Subside ordinaire de 10 000,00€ pour le CCLB et la MDJ relatif à l'organisation du Festival Celtique 2020 : liquidation.

A l'unanimité, vote la liquidation de ce subside. =>Vu la pandémie du COVID-19 et les mesures de confinement décrétées par le Fédéral, l'organisation de ce festival pour l'année 2020 a été annulée : Le subside ne sera, dès lors, pas octroyé !

5. Subside ordinaire 2020 de 6 000,00€ pour le CCLB: liquidation.

A l'unanimité, vote la liquidation de ce subside.

6. Subside ordinaire 2020 de 250,00€ pour l'asbl Alisna : liquidation.

A l'unanimité, vote la liquidation de ce subside.

7. Subside ordinaire 2020 de 1 200,00€ pour la Fraternelle Royale des Chasseurs Ardennais : liquidation.

A l'unanimité, vote la liquidation de ce subside.

8. Subside ordinaire 2020 de 500,00€ pour l'asbl Charon (soins palliatifs) : liquidation.

A l'unanimité, vote la liquidation de ce subside.

9. Subside ordinaire 2020 de 1 000,00€ pour l'asbl SAS : liquidation.

A l'unanimité, vote la liquidation de ce subside.

10. Subside ordinaire 2020 de 1 500,00€ pour l'asbl CAL-Luxembourg: liquidation.

A l'unanimité, vote la liquidation de ce subside.

Aliénations

11. Achat de gré à gré à Mmes Anita et Dominique Jacoby d'un fonds de bois, 2 parcelles privées sises à Les Hayons, au lieu-dit « Pré-Volaine », cadastrées 5ème Div., S°A, n° 383 & 385 d'une superficie respective de 25 a 60 ca & 26 a 40 ca : approbation.

A l'unanimité, approuve cet achat au montant global de 2.100 €.

Fournitures

12. CSC pour la fourniture et pose de stèles mémorielles pour les cinéraires dans les cimetières de la Ville de Bouillon : approbation.

A l'unanimité, approuve ce CSC au montant de 32.200 € TVA C.

13. CSC pour la fourniture d'une tondeuse « Robot » pour le terrain de football de Bouillon + demande du subsidé au SPW : approbation.

A l'unanimité, approuve ce CSC au montant de 40.000 € TVAC.

Circulation routière

14. Règlement complémentaire sur la limitation de vitesse à 70Km/h sur des sections des RN 810 et 893 à Corbion ainsi que de la RN 819 à Rochehaut : Projet d'Arrêté Ministériel : avis.

A l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet.

Conventions

15. CECP : Convention po/FPO : Convention d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles retenues dans la 3ème phase des plans de pilotage : approbation.

A l'unanimité, approuve cette convention.

F.E.

16. Compte 2019 de la FE de Frahan : approbation.

A l'unanimité, approuve ce compte présentant un boni de 5.101,59 €.

Académie

17. Académie de Musique : Nouveau Programme de Cours : Instrument Patrimonial – Banjo à 5 cordes : approbation.

A l'unanimité, approuve ce nouveau programme de cours.

Travaux

18. Travaux de rénovation de la Passerelle de Frahan : CSC pour la désignation d'un Auteur de Projet, Coordinateur & Surveillant : approbation.

A l'unanimité, approuve ce CSC au montant de 25.000 € TVA C.

19. Travaux de rénovation des murs de l'ancienne gare TEC : CSC pour la désignation d'un Auteur de Projet, Coordinateur & Surveillant : approbation.

A l'unanimité, approuve ce CSC au montant de 20.000 € TVA C.

20. Travaux Extraordinaires de Voiries 2020-2021 : CSC pour la désignation d'un Auteur de Projet, Coordinateur & Surveillant : approbation.

A l'unanimité, approuve ce CSC au montant de 10.000 € TVA C.

21. Protection des captages – Zone de Prévention : Levée de suspension des 9 dossiers techniques des captages de « Cornifontaine », « Haie à Biche », « Halliru », « Ucimont Source », Scotifontaine », « 3 Fontaines », « Derrière le Bochet », « Claimont A & B », « Belle Etoile » : approbation.

A l'unanimité, approuve cette levée de suspension.

22. CSC des travaux de mise en œuvre des actions de protection des captages du « Beaubru », « Pré Hoc », « Chaudelle-Thiodelle-Pré Cochette » & « Pré du Rez » : approbation.

A l'unanimité, approuve ce CSC au montant de 100.000 € HTVA.

23. CSC pour les travaux de création d'une aire de jeux à Ucimont + demande de subsidés au SPW:

approbation.

A l'unanimité, approuve ce CSC au montant de 35.000 € TVA C.

24. Travaux d'entretien et de mise en conformité de l'école communale de Bouillon : désignation du DST de la Province de Luxembourg en tant qu'Auteur de Projet, Coordinateur et Surveillant pour un montant forfaitaire de 15 060,00€ HTVA.

A l'unanimité, approuve cette désignation.

Associations

25. Association de Projet « Ardenne Méridionale » : reconduction du partenariat et modifications statutaires: approbation.

A l'unanimité, approuve cette reconduction de partenariat.

Interpellations de A.DEFAT

Mr Defat informe le Conseil qu'il n'a plus en communication les PV de Collège depuis le Collège du 21.01.2020. Au niveau du PV du Collège du 11.02.2020 – point 17 (voie sans issue à Frahan), Mr Defat précise que c'est également un problème de GPS et qu'il faudra y remédier.

Mr Istace lui répond que le nécessaire a été fait.

Au niveau du PV du Collège du 28.01.2020 :

- Point 2B - enseigne lumineuse Aldi : Mr Defat estime qu'il y a dérogation à la règle du Guide Régional sur les enseignes avec une hauteur de 9 mètres demandée pour l'enseigne alors que la norme est de 5,5 m et demande à ce que cette dérogation ne soit pas accordée.
- Point 16 – pont du Saty – Mr Defat fait remarquer qu'il y a une course prévue sur ce pont et demande où en sont les travaux . Mr Istace répond que l'ordre de commencer les travaux a été donné pour le 22.02.2020 et que le passage de la course du 10.04.2020 doit y être possible.

Interpellations de G. DENIS

1) Voir collège du 28/01/2020, point 10.

- Vous faites appel à des volontaires parmi les parents des élèves pour aider les enseignants dans leurs tâches pédagogiques, or cela concerne plus les activités AES. Quel est le cadre légal qui soutient cette possible mise en œuvre ? Il y a confusion entre les missions dévolues aux enseignants et celles dévolues aux accueillantes extrascolaires (établies statutairement et par décrets) ; elles sont évidemment complémentaires et concernent l'éducation du même public, il doit y avoir une reconnaissance réciproque mais pas de substitution.

2) Collège du 4/02/2020, point 10

- De nouveau une grande confusion dans les missions relevant d'un coordinateur de projet AES et d'une Direction pédagogique d'implantation. Il y a quelques mois, vous retiriez la délégation de responsabilité pour des missions de type AES à une Direction, et maintenant vous estimez que des missions de type AES relèvent de sa responsabilité et de ses enseignants.
- Pour un retour à la quiétude, il est indispensable de clarifier ces situations au travers d'une COPALOC (obligations et droits des enseignants, statut, syndicat) et d'une CCA (décrets FWB, ONE, programme CLE). Je demande donc que ces deux instances d'avis soient convoquées pour analyser ces situations.

Interpellation de MJ NEMERY

Suite à un raccordement d'égout à Les Hayons « Aux Blancs Cailloux », il y aurait lieu de remettre la voirie en état. Mr Houthoofdt répond que cela sera fait dès que le temps le permettra.

Il est 21 H. Le Président lève la séance.

Approuvé en séance du 11.06.2020.

Par le Conseil :
Le Directeur général,
J. MATHIEU

le Bourgmestre,
P. ADAM